



*Ne pas distribuer, directement ou indirectement, aux Etats-Unis, au Canada, en Australie ou au Japon.*

## **Cession de la participation résiduelle de Wendel dans Legrand**

Wendel annonce son intention de céder dans le marché la totalité des 14,4 millions d'actions qu'elle détient encore dans Legrand S.A. (« Legrand »). Ces actions représentent approximativement 5,4% du capital de Legrand au 31 mai 2013.

L'opération se fera dans le cadre de la construction accélérée d'un livre d'ordres réservé aux investisseurs institutionnels.

Cette opération s'inscrit dans la stratégie de Wendel reposant sur une gestion active de ses participations, sur la volonté de renouveler son portefeuille et de matérialiser le succès de son investissement dans Legrand après 11 ans à son capital.

A l'issue de l'opération, Wendel aura cédé la totalité de sa participation dans Legrand.

La constitution du livre d'ordres démarre immédiatement et sera dirigée par Goldman Sachs International agissant en tant que teneur de livres. Wendel publiera un communiqué de presse à l'issue de ce placement.

Le présent communiqué ne constitue pas une offre de vente, et l'offre des actions Legrand par Wendel ne constitue pas une offre au public.

### *Avertissement*

*Aucune communication ni aucune information relative à la vente par Wendel des actions Legrand ne peut être diffusée au public dans un pays dans lequel une obligation d'enregistrement ou d'approbation est requise. Aucune démarche n'a été entreprise ni ne sera entreprise dans un quelconque pays dans lequel de telles démarches seraient requises. L'offre et la vente des actions Legrand par Wendel peut faire l'objet dans certains pays de restrictions légales ou réglementaires spécifiques. Wendel n'assume aucune responsabilité au titre d'une violation par une quelconque personne de ces restrictions.*

*Le présent communiqué ne constitue pas un prospectus au sens de la Directive 2003/71/CE du parlement européen et du conseil du 4 novembre 2003, telle que transposée dans chacun des Etats membres de l'Espace Economique Européen et telle que modifiée, notamment par la Directive 2010/73/UE, dans la mesure où cette Directive a été transposée dans les Etats membres de l'Espace Economique Européen (la « Directive Prospectus »).*

*Le présent communiqué ne constitue pas et ne saurait être considéré comme constituant une offre au public, une offre de vente ou une offre de souscription ou comme destiné à solliciter un ordre d'achat ou de souscription dans un quelconque pays.*

*L'offre et la vente des actions Legrand par Wendel en France sera effectuée dans le cadre d'un placement privé, en conformité avec l'article L.411-2 du Code monétaire et financier et les autres dispositions législatives et réglementaires applicables. L'offre ne sera pas ouverte au public en France.*

*S'agissant des Etats membres de l'Espace Economique Européen autres que la France (les « Etats membres ») ayant transposé la Directive Prospectus, aucune action n'a été entreprise et ne sera entreprise à l'effet de permettre une offre au public des actions Legrand vendues par Wendel rendant nécessaire la publication d'un prospectus dans l'un ou l'autre des Etats membres. En conséquence, les actions Legrand ne pourront être offertes ou vendues par Wendel dans les Etats membres qu'en vertu d'une exemption au titre de la Directive Prospectus.*

*Au Royaume-Uni, le présent communiqué n'est destiné et ne peut être remis qu'à des personnes qui sont (a) des investisseurs professionnels au sens de l'Article 19(5) du Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005 (« Financial Promotion Order »), (b) aux « high net worth entities », « unincorporated associations » et autres personnes susceptibles d'en être également le destinataire entrant dans le champ d'application de l'Article 49(2)(a) à (d) du Financial Promotion Order.*

*Le présent communiqué ne constitue pas une offre de valeurs mobilières ou une quelconque sollicitation d'achat ou de souscription de valeurs mobilières aux Etats-Unis d'Amérique. Des valeurs mobilières ne peuvent être offertes ou vendues aux Etats-Unis d'Amérique qu'à la suite d'un enregistrement en vertu du U.S. Securities Act de 1933, tel que modifié (le « U.S. Securities Act »), ou dans le cadre d'une exemption à cette obligation d'enregistrement. Les actions Legrand n'ont pas été et ne seront pas enregistrées au sens du U.S. Securities Act et Wendel n'a pas l'intention d'enregistrer l'offre mentionnée dans le présent communiqué ou une partie de cette offre aux Etats-Unis d'Amérique ni d'effectuer une quelconque offre publique aux Etats-Unis d'Amérique.*

*Le présent communiqué ne doit pas être publié, transmis ou distribué, directement ou indirectement, sur le territoire des Etats-Unis d'Amérique, du Canada, de l'Australie ou du Japon.*

*Toute décision d'acheter des actions de Legrand doit être effectuée uniquement sur la base des informations publiques concernant Legrand. Ces informations ne relèvent pas de la responsabilité de Goldman Sachs International ou Wendel, et n'ont pas été vérifiées indépendamment par Goldman Sachs International ou Wendel.*

#### **A propos de Wendel**

Wendel est l'une des toutes premières sociétés d'investissement cotées en Europe. Elle investit en France et à l'étranger, dans des sociétés leaders dans leur secteur : Bureau Veritas, Legrand, Saint-Gobain, Materis et Stahl, dans lesquelles elle joue un rôle actif d'actionnaire industriel. Elle met en œuvre des stratégies de développement à long terme qui consistent à amplifier la croissance et la rentabilité de sociétés afin d'accroître leurs positions de leader. A travers Oranje-Nassau Développement qui regroupe des opportunités d'investissements de croissance, de diversification ou d'innovation, Wendel est également investi dans Van Gansewinkel Groep aux Pays-Bas, except en Allemagne, Mecatherm, Parcours en France et dans IHS en Afrique.

Wendel est cotée sur l'Eurolist d'Euronext Paris.

Notation attribuée par Standard & Poor's : Long terme, BB+ perspective stable – Court terme, B depuis le 24 avril 2013.

Wendel est le Mécène Fondateur du Centre Pompidou-Metz. En raison de son engagement depuis de longues années en faveur de la Culture, Wendel a reçu le titre de Grand Mécène de la Culture le 23 mars 2012



#### **Contacts Presse :**

Christine Anglade-Pirzadeh: + 33 (0) 1 42 85 63 24

c.angladepirzadeh@wendelgroup.com

Christèle Lion: +33 (0)1 42 85 91 27

c.lion@wendelgroup.com

#### **Contacts Analystes et Investisseurs :**

Laurent Marie: +33 (0)1 42 85 91 31

l.marie@wendelgroup.com

Olivier Allot: +33 (0)1 42 85 63 73

o.allot@wendelgroup.com